

Concours Construction Acier 2026 - RÈGLEMENT avec les annexes 1 et 2

Organisé pour la première fois par Infosteel en 1998, ce concours a pour objectifs :

- de promouvoir les possibilités offertes par la construction métallique en mettant en avant des applications créatives et innovantes de l'acier ;
- d'offrir un aperçu des projets récents en acier dans les domaines de l'architecture et de l'ingénierie ;
- d'informer le public sur les constructions en acier de qualité et de mettre en avant les concepteurs, les ingénieurs, les constructeurs métalliques et les autres partenaires.

Participation

- Tout projet en Belgique ou au GD Luxembourg dans lequel l'utilisation de l'acier a apporté une contribution essentielle au résultat final, et qui a été livré ou inauguré entre juin 2024 et juin 2026, est éligible.
- Les projets situés en dehors de la Belgique et du GD Luxembourg sont également éligibles, à condition qu'une partie importante du projet ait son siège social en Belgique ou au GD Luxembourg.
- **Les ponts ne sont pas éligibles.** Un concours distinct est organisé à cet effet.
- Les projets sont soumis par le soumissionnaire. Il peut s'agir, entre autres, du maître d'ouvrage, de l'architecte, de l'ingénieur-conseil, du constructeur métallique, d'un fournisseur ou de l'entrepreneur général.

Responsabilités du soumissionnaire

Le soumissionnaire :

- garantit l'exactitude et l'exhaustivité des données mentionnées sur le formulaire d'inscription et la fiche de projet, ainsi que du matériel soumis. Les frais éventuels résultant d'informations inexactes ou incomplètes sont à la charge du soumissionnaire ;
- informe toutes les autres parties concernées de la participation du projet au Concours Construction Acier ;

- garantit expressément que le matériel soumis ne porte pas atteinte aux droits d'auteur ou à d'autres droits de tiers, et qu'il est conforme à la législation en vigueur ;
- confirme que toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues pour l'utilisation par Infosteel du matériel soumis, sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de campagnes de promotion de la construction métallique, y compris l'intégration dans une base de données en ligne et la publication sur Internet.

Dispositions supplémentaires

- Les projets ayant déjà participé à une édition précédente du Concours Construction Acier ne peuvent pas à nouveau être pris en considération pour cette édition.
- L'organisation peut refuser une inscription si le dossier est incomplet ou si le matériel soumis ne respecte pas le règlement. Dans ce cas, le participant en sera informé.

Catégories

Les projets sont répartis dans les catégories suivantes, comme **précisé plus en détail à l'annexe 1** :

- Bâtiments multi-étages
- Bâtiments mono-étage
- Revêtement de façade
- Éléments architecturaux
- Transformation

Un projet peut concourir dans plusieurs catégories. L'organisateur, Infosteel, décide en dernier ressort dans quelle(s) catégorie(s) un projet sera classé. L'organisateur se réserve le droit de fusionner des catégories, de ne pas les attribuer ou de créer des catégories supplémentaires si le nombre ou la nature des candidatures l'exige.

Jury

Le jury est composé par Infosteel, qui veille à une représentation équilibrée, tant sur le plan géographique qu'en termes d'expertise. Le président du jury est désigné au préalable par Infosteel et ne peut être impliqué dans aucun des projets soumis.

Le président du jury veille en particulier à ce que l'évaluation des projets se fasse de manière objective, conformément aux critères d'évaluation établis.

Procédure de sélection

- Sur la base des candidatures acceptées, le jury établit une liste restreinte.
- Le jury évalue les projets sur la base des documents soumis et se réserve le droit de demander des informations complémentaires si nécessaire
- Le jury désigne les nominés et les lauréats dans les différentes catégories.
- Pour chaque catégorie, le jury sélectionne trois à cinq nominés, en veillant à ce qu'au moins un nominé par pays (Belgique ou Luxembourg) soit choisi.
- Si, pour une catégorie donnée, moins de trois projets ont été soumis par l'un des deux pays, le jury n'est pas tenu de sélectionner un nominé pour ce pays.

Désignation des lauréats et des nominés

- Si une catégorie compte moins de dix candidatures, le jury peut décider d'attribuer moins de trois nominations.
- Si une catégorie compte moins de cinq candidatures, le jury peut décider de ne désigner aucun nominé ni lauréat.
- Seuls les projets situés en Belgique ou au Luxembourg peuvent être lauréats dans une catégorie.
- Parmi tous les projets situés au Grand-Duché de Luxembourg, le jury attribuera un Prix de l'Acier luxembourgeois

Un projet ne peut être lauréat que dans une seule catégorie.

Prix spéciaux

Outre les prix par catégorie, le jury peut décider :

- d'attribuer un Prix spécial à des projets présentant une fonctionnalité spécifique qui ne correspond pas entièrement aux catégories définies ci-dessus. Les projets lauréats d'une catégorie ne sont pas éligibles à ce Prix spécial ;
- d'attribuer un Prix du projet international à un projet situé en dehors de la Belgique et du Luxembourg.

Confidentialité et décisions

Les délibérations du jury sont confidentielles, souveraines et irrévocables. Les décisions du jury sont sans appel.

Prix du public

L'organisation peut, sur la base de la stratégie de communication définitive, décider d'organiser ou non un Prix du public. Ce Prix du public peut être organisé séparément pour la Belgique et le Luxembourg, ou conjointement pour les deux pays.

Critères d'évaluation

Le jury évalue les projets sur la base de l'utilisation qualitative de l'acier, d'un point de vue technique, créatif, économique et durable. L'utilisation de l'acier doit avoir joué un rôle essentiel dans la catégorie dans laquelle le projet est évalué. L'évaluation tient compte des critères suivants :

- **Le concept**
Les principes de base de la conception, le concept de construction, la créativité, l'innovation et la flexibilité.
- **Le contexte**
L'intégration architecturale et spatiale dans l'environnement, ainsi que la complémentarité avec d'autres matériaux.
- **L'utilisation de l'acier**
Le choix et l'utilisation des matériaux, l'optimisation, le niveau de détail et la qualité d'exécution.
- **Les performances**
Stabilité, sécurité, résistance à la corrosion, entretien et coût.
- **Construction durable**
Réutilisation, recyclage, efficacité énergétique, impact carbone (empreinte carbone) et flexibilité.

Déroulement du concours

Calendrier

- Avril 2026 : Lancement du concours
- 30 septembre 2026 : Date limite de dépôt des dossiers (et clôture des inscriptions)
- Mi-novembre 2026 : Évaluation par le jury
- Mi-décembre 2026 : Annonce des nominations
- Printemps 2027 : Événement de clôture avec annonce des lauréats et remise des prix
- Mars 2027 : Publication de tous les projets dans un magazine/une brochure

Procédure pratique

Les projets doivent être préalablement enregistrés (un projet par fiche) via le site web : <https://www.infosteel.be/fr/awards-inscription>

Peu après l'inscription, le candidat recevra un e-mail contenant toutes les informations relatives à la soumission du dossier via la plateforme en ligne, ainsi que le **code de référence**.

Pour tous les projets, une composition du dossier est attendue lors de la soumission, **comme précisé plus en détail à l'annexe 2.**

Communication

Dans le cadre de la mission d'Infosteel, et en reconnaissance du travail fourni pour la constitution et la soumission des dossiers, une attention particulière est accordée à la communication autour des projets participants.

Communication sur les projets

- Les lauréats et les nominés sont au cœur d'une campagne de presse et de relations publiques. Tous les projets participants sont présentés dans le magazine Infosteel et publiés sur le site web, les réseaux sociaux et les autres canaux promotionnels d'Infosteel et/ou de Score With Steel.
- Infosteel organise un événement de clôture au cours duquel les lauréats seront annoncés.

Reconnaissance et matériel promotionnel

- Les lauréats et les nominés reçoivent un diplôme du Concours Construction Acier, ainsi que le matériel promotionnel correspondant.
- Un trophée est également prévu pour le lauréat de chaque catégorie ; il sera remis au participant.

Mention des parties concernées

Dans la communication relative aux projets, les parties suivantes peuvent notamment être mentionnées :

- le soumissionnaire ;
- le ou les architectes ;
- le ou les bureaux d'études chargés de la conception ;
- le maître d'ouvrage
- les membres d'Infosteel.

Ces informations sont compilées à partir de la fiche fournie par le déposant dans le cadre du dossier. Le déposant peut indiquer que certaines parties concernées ne souhaitent pas être mentionnées publiquement, par exemple pour des raisons de confidentialité.

Responsabilité relative aux informations fournies

L'organisation ne peut être tenue responsable des informations incomplètes ou erronées fournies par le soumissionnaire concernant la mention des parties concernées.

Annexe 1 - Les catégories

Bâtiments à plusieurs étages

- Exemples typiques :
bureaux, bâtiments administratifs, bâtiments commerciaux à plusieurs étages, gares, musées, bibliothèques, centres sportifs... (y compris les bâtiments résidentiels)

Bâtiments à un seul étage

- Exemples typiques :
entrepôts, halls de production (avec une partie bureaux limitée), hangars agricoles, hangars, garages, salles d'exposition, bâtiments commerciaux à un étage, parkings, industrie de transformation...

Revêtement de façade

Éléments architecturaux

- Exemples typiques :
escaliers, auvents, toitures, atriums, pergolas, mezzanines, pavillons, galeries, sculptures, tours d'observation et plates-formes...

Transformation

- Exemples typiques :
réaffectations, extensions, surélévations, rénovations, restaurations, etc. de bâtiments utilitaires, de logements et de bâtiments industriels.

Annexe 2 - Composition du dossier

1- La fiche de projet avec les parties concernées et la description

La fiche de projet est à remplir sur la plateforme en ligne dont vous recevrez le lien après votre inscription.

Les parties concernées

- Toutes les parties concernées par la conception et la réalisation de la partie du projet dans laquelle de l'acier est utilisé.
- Il n'est par exemple pas pertinent de mentionner le bureau d'études techniques, le coordinateur de sécurité ou l'architecte paysagiste.

La description du projet comprend

- À soumettre également sur la plateforme en ligne
- La description peut être soumise en néerlandais, en français ou en anglais.
- La description comprend un **résumé de 150 à 200 mots**. Remarque : c'est ce texte qui servira de base à la communication.
- Une **description plus détaillée de 750 à 1 000 mots** contient les informations suivantes :
 - La mission et la description générale du projet : implantation, répartition des espaces, contraintes, destination...
 - L'application et l'emplacement des éléments en acier : bardage, couverture de toiture, éléments de plancher, acier formé à froid, produits spécifiques (merci de joindre la fiche produit)
 - Les raisons pour lesquelles la solution en acier a été choisie
 - Les aspects techniques (type de structure, nuances d'acier, dimensions, montage, détails, protection anticorrosion, sécurité incendie...)
 - Les éventuelles solutions innovantes en matière d'ingénierie de l'acier doivent absolument être mentionnées.

Ces deux derniers aspects jouent un rôle important dans l'évaluation du jury.

2-Les supports visuels (photos, dessins, schémas et plans)

Le matériel visuel est téléchargé via la plateforme en ligne dont vous recevrez le lien après votre inscription.

Exigences relatives au matériel visuel

- Contenu du matériel visuel :
 - Au minimum 2 et au maximum 5 photos donnant une vue d'ensemble du projet

- Au moins 2 et au plus 5 photos montrant en détail les applications de l'acier
- Au maximum 2 dessins/plans ; uniquement au format PDF
- Si possible, également une esquisse et/ou un schéma de conception
- Dimensions minimales : 2000 x 1333 pixels, de préférence au format jpg
- Le nom du photographe doit être mentionné (soit dans le nom du fichier, soit en plaçant les fichiers dans un dossier séparé portant le nom du photographe, soit via une liste : ProjetX-01.jpg / photographe XYZ)
- Toutes les photos, schémas, dessins et plans seront ajoutés au dossier destiné aux membres du jury
- Pour la communication, c'est Infosteel qui effectue une sélection de manière autonome.

Droits d'auteur

- **Droit de publication** : en participant, le participant accorde à Infosteel l'autorisation irrévocable d'utiliser gratuitement et sans restriction les images envoyées à des fins promotionnelles et pour des publications dans le cadre de la promotion de la construction métallique (notamment sur des sites web, les réseaux sociaux, dans des revues spécialisées et des communiqués de presse).
- **Quantité minimale** à fournir : Le participant s'engage à fournir au moins quatre (4) images de qualité, libres de droits, pour une utilisation illimitée par Infosteel dans le cadre du Concours Construction Acier. Parmi celles-ci, deux images générales, une image de la construction métallique et une image détaillée/un dessin de l'acier.
- **Mention du nom** : Infosteel s'engage à mentionner les noms de l'architecte et du photographe lors de chaque publication des images, à condition que ces informations aient été correctement fournies lors de l'inscription. Le participant doit clairement indiquer le crédit correct (nom du photographe/copyright) pour chaque photo lors de l'envoi.
- **Garantie et indemnisation** : Le participant garantit qu'il détient les droits nécessaires ou qu'il les a obtenus auprès du photographe afin de céder les images à Infosteel aux fins susmentionnées. Le participant garantit Infosteel contre toute réclamation éventuelle de tiers (tels que des photographes ou des co-concepteurs) concernant l'utilisation de ce matériel.